

Une demi-année haute en couleur

Nicolas Michaud n.michaud@journaldescitoyens.ca

Le 24 juin dernier, entre deux vœux pour une bonne Fête nationale du Québec à tous ses concitoyens, le député a pris le temps de recevoir le Journal des citoyens dans son bureau de circonscription à Saint-Jérôme.

Au cours de cette réunion, le député de Rivière-du-Nord a mis l'accent sur plusieurs de ses actions et interventions qui ont, d'après lui, marqué la session parlementaire du printemps qui prenait fin deux jours plus tôt.

Bilan de la dernière session parlementaire

Depuis le début de l'année 2023, avec l'adoption d'un projet de loi sur la protection des fonds de retraite des travailleurs en cas de faillite d'une entreprise, l'ajout de mesures de protection supplémentaire pour les voyageurs à la Charte des Transports, le dépôt d'un projet de loi pour mettre fin à la discrimination entre deux classes d'ânés et rehausser leur pension de la Sécurité de la vieillesse dès 65 ans... le député du Bloc québécois indique qu'il n'a pas chômé.

À la Chambre des Communes, il a notamment dénoncé les impacts négatifs des compressions budgétaires au programme Emplois d'Été Canada, l'archaïque continuité monarchique au Canada à la suite du couronnement de Charles III, et les dérives qui découlent de certaines sentences en raison de l'abolition des

peines minimales avec le projet de loi C-5.

Pour le Québec, ce représentant d'une partie des Laurentides a également effectué plusieurs rappels au gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'importance de l'article 33 sur la disposition de dérogation de la Charte canadienne des droits et libertés, aux investissements de 2,7 G\$ accordés au gouvernement québécois pour les infrastructures, et à la nécessité urgente des transferts en santé sans condition et dans le respect des champs de compétences des provinces.

Sur la scène locale, Rhéal Fortin laissait exprimer sa fierté lorsqu'il parlait, entre autres, de sa déclaration à la Chambre des Communes pour souligner le 150^e anniversaire du service de Sécurité incendie de Saint-Jérôme, de l'octroi d'une subvention de 106 824 \$ à cinq organismes de Rivière-du-Nord pour des projets destinés aux aînés, et du front uni de tous les élus de la région afin que le gouvernement fédéral recule sur son projet de reconstruire un centre correctionnel communautaire et cède l'emplacement de l'immeuble Taillon à la Ville de Saint-Jérôme.

Apologie de la justice: l'ours qui dort

En tant que porte-parole du Bloc québécois en matière de justice, le député a livré un vibrant plaidoyer sur ce dossier. S'il convient que la santé, l'éducation et les routes sont les trois domaines principaux dans la gestion des affaires de l'État, il signale que « la pire chose qui [puisse] arriver dans la société, ce n'est pas que les écoles ferment, bien que ce soit tragique; la pire chose, c'est qu'il n'y ait plus de système de justice ». Selon lui, ce qui nous sépare d'une anarchie où tous se feraient justice eux-mêmes, c'est la confiance que portent les gens envers leur système judiciaire en matière d'accessibilité, d'efficacité et de résultat. Pour cette raison, cet avocat de profession presse le gouvernement fédéral de nommer de nouveaux juges pour pourvoir les postes vacants et éviter les bris de services.

Nouvelles délimitations de la circonscription: déceptions et défis

À la mi-juin, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec a officiellement déposé la nouvelle carte électorale dont les changements n'entreront en vigueur qu'en 2024. Ainsi, sur les quatre municipalités qui composaient l'ancienne circonscription de Rivière-du-Nord, celles de Prévost et de Saint-Hippolyte céderont leur place à Sainte-Anne-des-

Plaines. Cette dernière se joindra donc aux villes de Saint-Jérôme et de Sainte-Sophie dans la formation de cette nouvelle circonscription redécoupée. Si le député note qu'il a déjà habité Sainte-Anne-des-Plaines au début des années 1980, il convient que la situation a bien changé depuis.

Puis, contrairement à Prévost, Saint-Hippolyte, Saint-Jérôme et Sainte-Sophie, la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines est ancrée dans un autre réseau d'information régionale, est située dans une autre MRC, est desservie par une autre commission scolaire, pour ne nommer que ces différences. Toutes ces particularités structurelles viendront donc modifier les dynamiques communicationnelles et organisationnelles à l'intérieur de la future circonscription de Rivière-du-Nord, ce qui apportera un lot de défis et d'ajustements selon les dires de ce représentant du Bloc québécois. Si celui-ci se sent enthousiaste à l'idée de sortir de sa zone de confort, son amoureux qui habite Prévost était peinée d'apprendre qu'il ne sera bientôt plus son cher député. Heureusement pour ces deux tourtereaux, il n'y a pas que les liens « circonscriptionnels » qui les unissent.



Le député fédéral Rhéal Fortin

Message aux citoyens: soyons vigilants!

Vers la fin de l'entrevue, le député met en garde la population et les élus de ne pas tenir pour acquises les institutions et les valeurs démocratiques. À titre de député, il affirme être le témoin privilégié des bouleversements géopolitiques à travers le globe, entre autres avec la guerre en Ukraine, et que la démocratie est un idéal qui doit constamment être conquis. Sur la scène canadienne, il s'inquiète des ravages de la désinformation et du fait que, pour la première fois de l'histoire du Canada, les règles parlementaires ont été changées pour imposer le parlement virtuel permanent, et ce, sans discussion ni consensus.

Enfin, Rhéal Fortin soutient qu'il faut porter attention aux bouleversements climatiques extrêmes, autant dans leur prévention que dans leurs impacts sur les communautés touchées par ces cataclysmes. « Entre les épisodes de verglas plus fréquents, la crue printanière historique de la rivière du Nord plus tôt cette année, la tempête *derecho* du printemps dernier, les feux actuels dans le Nord québécois, et tellement d'autres événements climatiques soudains, c'est évident, plus que jamais, que nous devons adapter et accroître notre résilience collective aux catastrophes », illustre-t-il. En annonçant hardiment le renouvellement de sa certification carboneutre dans le cadre de ses activités professionnelles, il espère faire sa petite contribution à la crise environnementale planétaire.

La politique municipale sous la loupe de Rodolphe Parent

Plus de concurrence politique et d'intégrité administrative

Nicolas Michaud n.michaud@journaldescitoyens.ca

Rodolphe Parent, président bénévole de la Ligue d'action civique et diplômé d'une maîtrise en science politique à l'Université de Montréal, s'est entretenu brièvement avec le Journal des citoyens.

La Ligue d'action civique, un organisme contre la corruption municipale, a pour objectif de promouvoir de saines pratiques de gestion municipale tout en offrant ses services-conseils auprès des élus municipaux qui en font la demande.

Faire naître et donner des crocs aux petites oppositions

C'est ainsi qu'après avoir exigé la tenue d'une commission d'enquête publique sur la corruption dans les partis politiques et les syndicats, la deuxième étape dans la mission de la Ligue était de former et de structurer des oppositions municipales afin de leur permettre d'avoir les moyens de leurs ambitions. Par l'entremise d'une entreprise spécialement créée par la Ligue qui pouvait acheter en gros, elle a permis à de petites oppositions d'acheter des pancartes et du matériel électoral à moindre coût grâce à l'économie d'échelle. De cette manière, le coût d'entrée dans la compétition électorale devenait plus faible en nécessitant moins de donateurs. Ce genre d'actions est essentiel, selon Rodolphe Parent, car la vie municipale manque cruellement de concurrence politique, et ce, particulièrement dans les plus petites villes. Ainsi, à l'issue du scrutin du 7 novembre 2021, 4 970 postes de

maire ou de maire, de conseiller ou de conseiller ont été élus sans opposition sur un total de 7 924, soit 62,7 % des postes d'élus et d'élues.

Instaurer un système de colistier

Dans les villes de grande taille, il y a habituellement une opposition plutôt stable. Toutefois, dans bien des municipalités — surtout les plus petites —, il n'y a pas d'opposition durable: lors de la défaite du chef du parti d'opposition, sa formation politique finit par se dissoudre avant l'élection suivante. Étant donné que le gouvernement du Québec n'a pas imposé de colistier dans les villes où les partis politiques en ont fait la demande, seules les villes de Montréal, de Québec et plus récemment de Gatineau ont installé le principe de colistier. Selon le Grand Dictionnaire terminologique de l'Office québécois de la langue française (OQLF), un colistier est un « candidat aux élections municipales qui s'engage, s'il est élu dans son district électoral, à céder son siège au candidat que son parti a désigné à la mairie, advenant une défaite de celui-ci ». Autrement dit, lors d'une élection, le candidat à la mairie aura la possibilité de se présenter également dans un district avec un membre de son équipe politique. D'après

ce principe de double candidature, le candidat à la mairie peut ainsi siéger en tant que conseiller s'il est élu dans un district, mais défile à la mairie.

Avoir la mainmise sur les greffiers municipaux

Pour garantir des élections justes et équitables, il faut une administration publique avec le plus grand sens de la probité et exempt de conflits d'intérêts avec le politique. Dans le cadre des élections provinciales, c'est Élections Québec, une institution neutre et indépendante, qui a le mandat de les organiser et d'en assurer l'intégrité, la transparence et la fiabilité. Cependant, dans certaines

villes (surtout de petite taille), ces valeurs démocratiques sont mises à mal puisque les greffiers municipaux, ces personnes chargées des élections municipales, sont nommés par le maire en place. Qui plus est, la Ligue avait observé des situations où les greffiers municipaux ne procédaient pas correctement aux vérifications des renseignements donnés par les candidats municipaux. « Il y avait parfois des candidatures qui étaient clairement illégales », s'étonnait Rodolphe Parent. D'autres greffiers, au contraire, essayaient d'accomplir leur travail, mais leurs actions étaient obstruées par des maires. Plusieurs

anomalies ont donc été notées où des greffiers municipaux se faisaient hurler dessus par l' élu en place parce que ce dernier souhaitait accéder aux urnes avant que le résultat ne soit dévoilé. L'idée de Rodolphe Parent n'aurait pas été de mettre les installations électorales municipales sous le joug d'Élections Québec, mais de permettre à cet organisme public de virer certains greffiers problématiques pour éviter que la fonction publique ne joue un rôle trop important dans l'élection de leur propre maire. « Ce qui est quand même assez particulier quand on y pense », allègue le président de la Ligue.

SPÉCIALITÉS:
Thérapie manuelle
Ostéopathie
Prélèvements sanguins
Analyse de la course à pied

PRINCIPAUX PROBLÈMES TRAITÉS:
Blessure sportive
Maux de dos et de cou
Tendinite
Capsulite
Bursite
Fracture - Entorse

CLINIQUE PHYSIOTHÉRAPIE DES MONTS

2994 boul. Curé-Labelle, suite 101, Prévost, J0R1T0
www.physiodesmonts.com
450 224-2322

Jasmine Perreault physiothérapeute
Caroline Perreault physiothérapeute
Camille Richer physiothérapeute
Kim Aspirot ostéopathe
Nina Uytterhaeghe ostéopathe
Service de prélèvements sanguins